

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

Nbre de membres : 14

Adhérents au CM : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 24 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 Janvier 2025 à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASSON Jean-Gabriel

Etaient présents :

JG Masson, R Blondel, R Lemaire, B Fruleux, D Roussel, T Ingelaere, M Delattre, J Mouchon, G Jamez, V Lagache, G Pruvost, N Gernez, A Defevre

Était Absente : C Chrétien (procuration donnée)

Ordre du jour du conseil municipal du 30 janvier 2025

- ✓ Approbation du Procès-verbal du conseil du 5 Décembre
 - ✓ Convention RCLV et budget
 - ✓ Convention FEAL pour effacement des réseaux aériens rue de l'église
 - ✓ Convention mise à disposition des Salles communales à la MEL
 - ✓ Point Info PLU 3.1 - OAP Rue du vent de France
 - ✓ Point Travaux : STL, voirie
 - ✓ Vestiaire Rugby – Demande de subvention FDC MEL et ADVB
 - ✓ Solarisation – point avancement projet et demande de subvention MEL
 - ✓ Infos diverses : Restitution travaux commission action sociale, point financier pluriannuel, festivités
- ✓ ***Approbation du Procès-verbal du conseil du 5 Décembre***

Après relecture, le Procès-Verbal du conseil du 5 Décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

✓ ***Convention RCLV et budget***

Monsieur le Maire présente l'avenant de la convention RCLV (Rigolo comme la Vie). Les participations des communes subissent une augmentation due à la hausse de la rémunération des animateurs, des coûts fixes (équipe pédagogique, technique et coordination et prestations RCLV qui représentent presque un tiers du budget). La hausse est limitée quant à la participation des communes. Le budget prévisionnel est dépassé fortement.

La participation de la commune est passée de 10000€ à 19000€ en global, de 6.33€ à 10.01€ par enfant et par jour en été.

Le repas à 3.86 € n'a pas subi de hausse trop importante.

Si l'on prend les tarifs de la tranche CAF la plus élevée :

- le tarif 5 jours d'une famille affectée à la commune de Fromelles est de 67.60 €,

- auquel on ajoute la contribution payée par la commune de Fromelles

alors que le tarif extérieur est de 96.00 € pour 5 jours.

Dans cette logique le coût total pour un enfant de Fromelles est supérieur à celui des extérieurs.

Il y aura de remettre en concurrence la prestation et de retravailler le dossier.

Une autre option serait peut-être à étudier à savoir un accueil ponctuel en village pour les petites vacances de Noël, une semaine sur deux avec la responsable périscolaire (qui a le BAFD).

(Exemple de convention signée pour le mercredi entre Fromelles et Aubers).

Cependant, il est nécessaire de mettre en œuvre dès à présent ces services pour les habitants.

Après en avoir délibéré, l'avenant pour l'année 2025 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Convention FEAL pour effacement des réseaux aériens rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire présente la convention relative à l'effacement des réseaux aériens Rue de l'Eglise à Fromelles, entre la Métropole Européenne de Lille (MEL), la Commune de Fromelles et la Fédération d'Eclairage public de l'Arrondissement de Lille (FEAL).

Cette convention a pour objet de préciser les conditions administratives, techniques et financières relatives à l'opération d'effacement des réseaux aériens situés rue de l'Eglise à Fromelles. Le coût des travaux sera fiscalisé.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal approuvent la convention. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à la convention.

Approbation de la signature de l'avenant à la convention FEAL

✓ **Convention mise à disposition des Salles communales à la MEL**

Monsieur le Maire présente la convention MEL.

La MEL n'utilise plus depuis 2023 la salle du 2^{ème} de l'étage mairie pour le stockage de ses collections (stockage hors bâtiments communaux).

Elle a recours à l'utilisation de la Salle du Temps Libre, de la petite salle de sport et de la salle du conseil municipal pour l'accueil des groupes. Le montant de la convention est donc réajusté. Une nouvelle convention est établie avec un coût annuel de 800 € y compris pour l'année 2024 qui était en attente de règlement.

Monsieur le Maire et le Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette nouvelle convention.

✓ **Point Info PLU 3.1 OAP Rue du vent de France**

Monsieur le Maire présente le document du PLU 3.1 pour la commune où le zonage est affiné.

Un espace de réserve est créé derrière le square de la bataille de Fromelles. La maison d'habitation rue de Verdun près de la Maire est réintégrée à l'OAP.

L'OAP « Rue du Vent de France-Rue de Lommeries » doit faire l'objet d'une réflexion et d'une concertation au préalable.

L'approbation du PLU 3.1 doit être effective avant la fin de l'année 2025.

Le zonage pour la Route d'Herlies doit être modifié. Les différentes demandes sont retenues par la MEL (cf. document ci-dessous).

Code interne MEL	Commune	Demande	Demandée par :	Suite proposée à la demande
2024_09_0369	Fromelles	Inscription d'un emplacement réservé entre le Square de la Bataille de Fromelles et l'école, sur les parcelles B 1028p, 1030p, 882p, 998 et 1000p	Commune	Demande retenue
2024_09_0370	Fromelles	Modification de l'OAP 119 rue de Verdun	Commune	Demande retenue
2024_09_0371	Fromelles	Inscription d'une OAP entre la rue de Lommeries et la rue du Vent de France	Commune	Demande retenue
2024_09_0372	Fromelles	Suppression de l'OAP 116 Site Route d'Herlies et remplacement du zonage AUCm par un zonage de droit commun	Commune	Demande retenue

✓ **Point Travaux : Salle du Temps Libre, Voirie, Rue des Vaulx**

. STL : l'architecte doit avancer sur le projet d'aménagement

. Les travaux de la Rue de la Joirie démarrent le 24 février. La première tranche de travaux se situe entre le carrefour « Rue du Pont de pierres » jusqu'au 24 rue de la Joirie.

. Rue de l'Eglise, la date de début des travaux n'est pas encore connue.

. Le curage des fossés rue de la Marlacque sera effectué courant février

. Il y a lieu de prévoir une réunion PPI sur le projet de piste cyclable

. Le Conseil Municipal donne son accord sur la proposition d'achat par la Commune de la bande de terrain située Rue des Vaulx au tarif de 13 500 €. Les travaux de clôture réalisés ne seront pas à la charge de la commune. Le Conseil Municipal donne les pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cet achat.

✓ ***Vestiaire Rugby – Demande de subvention FDC MEL et ADVB***

Le permis de construire est en attente. Nous avons besoin du dossier et des plans de l'architecte pour la demande d'ADVB, pour faire établir l'appel d'offre ainsi que les demandes de devis.

Le budget approximatif serait évalué entre 140 et 180 000 € pour l'instant. Il y a lieu de chiffrer également les accès PMR.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal approuvent les demandes de subvention MEL et ADVB.

✓ ***Solarisation – point avancement projet et demande de subvention MEL***

Les 3 entreprises recommandées par le Conseiller en Energie partagée ont été consultées. Les devis sont en cours. Une demande du Fonds de concours MEL à hauteur de 40 % sera à établir dès réception du chiffrage maximum.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal approuvent le principe de la demande de subvention du Fonds de Concours MEL.

✓ ***Informations diverses : Restitution travaux commission action sociale, point financier pluriannuel, festivités***

L'école remercie la Commune pour l'aide apportée au séjour de la classe de neige. La subvention globale versée par la mairie se monte à 6965 €. Le séjour s'est bien passé, pas de neige sur place, donc plus de trajets en bus (sans supplément de prix). Le coût pour les familles s'élève à 245 € par enfant.

Il a été décidé d'aider 2 familles pour la classe de neige à hauteur de 100€ pour la 1^{ère} et de 75€ pour la 2^{ème} (selon un barème établi avec les coefficients CAF).

Des Aînés sont en situation de fragilité (2 personnes vont entrer à la Croix rouge). Au niveau de la distribution des repas à domicile, 10 personnes sont à servir chaque jour. 4 glacières sont à remplacer.

L'association ADMR demande la possibilité d'un prêt de salle et de faire leur communication quand il y a besoin, ce qui a été accepté.

Le Conseil d'administration de l'association « Impulsion » (mission locale pour les jeunes) a fait part de leur difficulté financière à savoir la suppression d'une dotation de l'état de 180 000 €.

L'association « Debout les Aînés » a commencé à interroger les personnes âgées de plus de 60 ans, afin de connaître leurs besoins et leurs préoccupations.

✓ ***Festivités :***

Il est donné lecture des prochaines festivités sur la Commune.

Tous les sujets du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h50.